



Vendredi 19 mai 2017 - de 9h30 à 17h00

## Autorité parentale et protection de l'enfance :

### Concilier la réalité du terrain avec le respect des droits, devoirs et obligations des parents, des enfants et des tiers

Tous les mineurs, en France, sont placés sous mesure de protection. La mesure s'appelle la minorité. Elle est exercée, sauf décision contraire du juge aux affaires familiales, par les détenteurs de l'autorité parentale. Lorsqu'ils sont défaillants, la mesure peut être renforcée par une action éducative, administrative ou judiciaire. Elle n'a aucun sens si elle n'associe pas étroitement les parents à chaque étape – même anecdotique – de la vie de l'enfant. L'autorité parentale permet aux parents d'élever, d'éduquer et de protéger leur enfant. Elle leur confère des droits et des obligations, assortis probablement de devoirs, éminemment subjectifs, qu'il faut parfois les aider à définir. Évitions l'angélisme : si les parents sont dangereux, toxiques, il faut les empêcher de nuire, en saisissant au plus vite le juge aux affaires familiales, pour qu'il limite leurs domaines d'intervention. Les équipes éducatives le font rarement, préférant - par ignorance, par facilité - doter d'un pouvoir qu'elles n'ont pas les décisions du juge des enfants, considéré comme le seul interlocuteur valable.

Cette conférence reposera le cadre de l'autorité parentale, de son exercice et des mesures d'assistance éducative. Elle rappellera que la garde de l'enfant a disparu depuis plus de vingt ans, que la garde alternée n'existe pas, que le droit de visite et d'hébergement est purement indicatif, que la plupart des autorisations, décharges ou délégations, ne sert absolument à rien, et que le divorce, ou la séparation des parents, n'ont aucune incidence sur l'exercice de l'autorité parentale. Elle tordra le cou à la légende du « secret missionnel » lié à la protection de l'enfance. Elle permettra aux professionnels – du secteur social, éducatif, scolaire et médicosocial – d'améliorer leurs pratiques, de les rendre plus efficaces, plus respectueuses des droits de l'enfant.

*Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit dans le secteur social, sanitaire et médico-social, et à l'Institut des hautes études en criminologie. Il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont "Le droit en action sociale" (Dunod, coll. Maxi fiches - nouvelle édition 2016).*

Renseignements : **Marie-France TROST** - Tél. 05.34.63.89.34  
secretariatfc@ifrass.fr

Retrouvez toutes ces informations sur notre site [www.ifrass.net](http://www.ifrass.net)



#### Bulletin d'inscription à la **JOURNÉE** du 19 mai 2017

### Autorité parentale et protection de l'enfance : concilier la réalité du terrain avec le respect des droits, devoirs et obligations des parents, des enfants et des tiers

À renvoyer avec votre règlement à IFRASS, Secrétariat Formation Continue, 2 bis rue Emile Pelletier - BP 44777 - 31047 Toulouse cedex 1  
**avant le 16 mai 2017 - Frais d'inscription : 45 euros**

Nom : ..... Prénom : .....

Structure/Etablissement : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Mél : .....

- Inscription étudiant - Gratuit (joindre justificatif) - nombre de places limité
- Inscription en formation continue - enregistré sous le n° 73.31.04080.31 (joindre obligatoirement un accord écrit de prise en charge)
- Inscription individuelle
- Facture à établir au nom de : .....
- Chèque libellé à l'ordre de IFRASS
- Virement à l'ordre de IFRASS IBAN : FR76 1005 7190 4800 0237 9450 146 / BIC : CMCIFRPP

# Venir à l'Ifrass...

## COORDONNEES

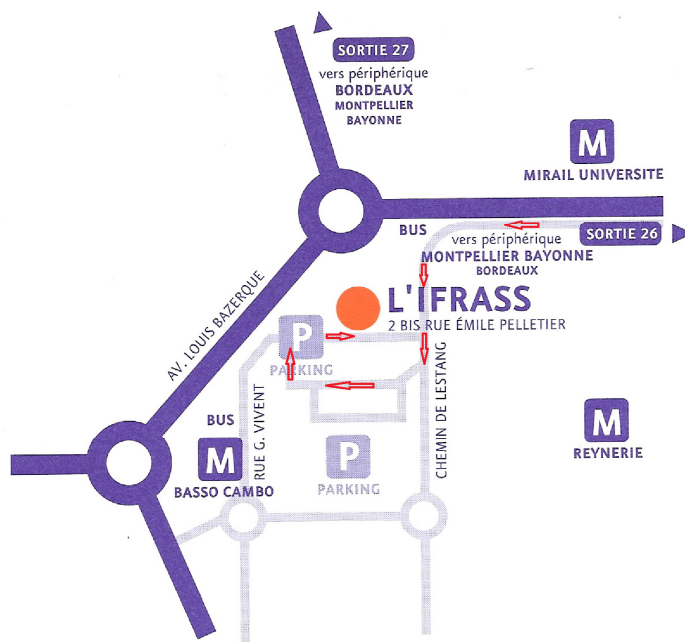
2 bis, rue Emile Pelletier - BP 44777  
31047 Toulouse cedex 1  
T. 05 34 63 89 00  
F. 05 34 63 89 29  
Courriel : [secretariatfc@ifrass.fr](mailto:secretariatfc@ifrass.fr)  
[www.ifrass.net](http://www.ifrass.net)

## VENIR A L'IFRASS EN TRANSPORT EN COMMUN

Méto - Ligne A : arrêt BASSO CAMBO  
Traverser le parking du Géant Casino  
Sur la gauche prendre la rue G. Vivent qui longe la CARSAT  
Continuer tout droit jusqu'à la rue Emile Pelletier

## VENIR A L'IFRASS EN VOITURE

Prendre le périphérique sortie 26 : "La Faourette (direction Université Jean-Jaurès - Le Mirail)  
Au rond-point Charles Fabre prendre l'avenue de Tabar, prendre à droite, rue Daniel Faucher puis sur le Chemin de Lestang prendre la deuxième rue à droite, rue Emile Pelletier



## LES PROCHAINES CONFERENCES 2017

**La laïcité et le fait religieux en institution sociale et médicosociale**

Le mardi 20 juin 2017 de 9h30 à 12h30

**La violence en institution sociale et médicosociale**

Le vendredi 6 octobre 2017 de 9h30 à 12h30

**La santé et la sexualité du mineur et du majeur protégé**

Le vendredi 1er décembre 2017 de 9h30 à 12h30

**Toute l'actualité sur notre site [www.ifrass.net](http://www.ifrass.net)**

**IFRASS**

**Secrétariat Formation Continue**

2 bis, rue Emile Pelletier  
BP 44777  
31047 Toulouse cedex 1